

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ANNONCE FAITE PAR LE MINISTRE D'OFFRIR 500 KWH PAR AN À CHAQUE MÉNAGE WALLON À PARTIR DE 2014 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique : – de M. Fourny, sur « l'annonce faite par le Ministre d'offrir 500 kWh par an à chaque ménage wallon à partir de 2014 » ; – de M. Borsus, sur « la décision de principe cachée du Gouvernement wallon concernant la facture énergétique des ménages et la proposition d'une réserve de 2,5 milliards d'euros ». La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est vrai que vous avez eu l'occasion, durant ce week-end, d'agiter un petit peu le lanterneau politique, mais aussi le lanterneau de la population par rapport à la proposition que vous avez formulée d'offrir 500 kW d'électricité dès 2014 à une série de ménages, les moins consommateurs d'énergie. C'est une proposition toute personnelle que vous défendez, mais qui, à en croire ou à en lire les réactions des uns et des autres, suscite pas mal de polémiques, et j'en suis. Je considère effectivement que cette proposition crée des discriminations entre des situations tout à fait particulières où un célibataire par rapport à une famille nombreuse se verrait privilégié par rapport à votre offre, à cette famille nombreuse qui devrait souffrir des consommations plus accrues d'électricité, de savoir aussi que le plus grand nombre de personnes qui pourront bénéficier de cette mesure seront rétribuées d'une manière significative par le plus petit nombre puisque le prorata se situe entre 69 % de ménages pouvant bénéficier de la mesure que vous proposez, le solde étant payé par les autres 31 %. Ceci étant, cette proposition pose évidemment le problème de la gestion des certificats verts et du coût que cela comporte. On en arrive à la question du moment, la question de l'avenir, une question importante qui consiste à savoir comment on va gérer la problématique du volume des certificats verts, les 9 P.W.- C.R.I. N° 10 (2012-2013) - Mercredi 20 février 2013 3 500 000 certificats verts qui sont là, la dette de 2,5 milliards d'euros qu'il faudra apurer à l'avenir. Dette à laquelle nous ne pourrions évidemment échapper. Quels seront les moyens pour pouvoir y pallier, pour pouvoir la résoudre. Là, c'est la véritable question qui appelle une réponse tant attendue. Je regrette, Monsieur le Ministre, aujourd'hui que nous n'ayons pas une réponse claire et que cette réponse n'ait pas été concertée par le gouvernement, que ce problème soit ainsi sur la place publique suite à votre sortie toute personnelle sur la question de l'offre que vous vouliez faire à la population, de cette possibilité de pouvoir bénéficier de 500 kilowatts. Allons droit au but, je souhaiterais maintenant que l'on m'apporte des réponses aux questions qui sont posées. J'entends dans vos propos, je lis dans les propos que vous avez déclarés, qu'une des pistes que vous proposez est le stockage d'une partie des certificats verts. Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous puissiez nous répondre aujourd'hui à cette tribune à la question de savoir comment on va payer ce stockage car ce stockage va avoir un effet induit qui fera que, le jour où il faudra vendre ces certificats, on les vendra à un prix nettement supérieur au prix actuel tel que fixé. Qui va payer ? Quel est le pigeon qui devra payer cette dette stockée qu'en définitif, vous ne voulez pas assumer maintenant. Il faudrait quand même le savoir. Deux, on parle des pistes ...

M. le Président. - Merci, Monsieur Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le président, je termine.

M. le Président. - Oui, une phrase.

M. Fourny (cdH). - On parle d'une piste qui consiste à revoir le système tel que mis en place au niveau de son antériorité. Je tiens à vous dire que je ne souhaite pas qu'on puisse revoir les conditions dans lesquelles les certificats ont été octroyés. Les lois, les contrats qui ont été

signés lient les parties et donc, j'aimerais connaître les pistes au travers desquelles il est possible de revoir cette situation.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - M. Borsus veut la vérité sur la réunion du gouvernement de jeudi dernier, je vais la lui donner : il n'y a pas eu de gouvernement jeudi dernier. (Rumeurs) J'aurais pu en terminer là, Monsieur le Président, mais c'eût été un peu simple. La décision du gouvernement ne date pas de jeudi dernier. Elle date du jeudi 7 février. Je me retourne vers mes collègues, ils sont là, ils ont, comme moi, la notification. Quelle décision avons-nous prise à ce moment-là et quelle décision a été rendue publique dès le lendemain auprès de l'ensemble des entreprises concernées ? C'est tout d'abord la volonté d'exonérer partiellement, et je développerai, les entreprises de l'impact décidé par la CREG sur leur facture de la valorisation des certificats verts remboursés par Elia à 65 euros. Quel est le contenu de la décision ? La décision distingue différents types d'entreprises. Tout d'abord, celles qui sont raccordées en basse tension de celles qui sont raccordées en moyenne tension. Celles qui sont raccordées en basse tension bénéficieront d'une réduction de 10 %. Celles qui sont raccordées en moyenne tension, là, nous allons faire la distinction entre les entreprises qui sont en accord de branche et qui s'engagent aux côtés du Gouvernement wallon pour atteindre les objectifs ambitieux qui sont les nôtres en termes d'énergie renouvelable 20 %, en termes de diminution de CO2 30 % d'ici 2020. Ces entreprises dans l'accord de branche bénéficieront de réductions qui iront, en fonction de leur volume de consommation, de 80 à 90 %. Je peux vous développer, si vous le souhaitez, tout à l'heure en aparté, les différentes sous-catégories entre 80 et 90 %. Dernière composante de cette décision de jeudi – non pas passé mais d'il y a quinze jours – les entreprises qui ne sont pas en accord de branche et qui sont raccordées en moyenne tension bénéficieront d'une exonération qui est limitée à 50 %, de telle sorte que le gouvernement a voulu indiquer la direction du soutien à la compétitivité, du renforcement des accords de branche. Cela, c'est pour votre question sur la décision d'il y a quinze jours. Quant à la décision de ce matin pour le reste du dossier, le Comité ministériel restreint s'est réuni et a décidé sur trois points : – les certificats verts ; – la question du stockage ; – la question de la tarification électrique ; avec, chaque fois, des décisions de principe qui balisent maintenant le travail qui doit être effectué en intercabinets et au gouvernement. Sur les certificats, il y a quatre points. Il y aura une diminution du taux d'octroi des certificats verts par mégawattheure produit. Il y aura un allongement du temps de retour sur investissement qui est calculé grosso modo, à l'heure actuelle, à trois ou quatre ans. Troisièmement, toujours sur les certificats verts, il y aura la prise en considération d'une relation entre le soutien et la consommation par rapport à la production. Je m'explique : on va renforcer, on va recentrer le dispositif pour que le soutien soit lié au volume de consommation et non pas au volume de production d'électricité par les ménages. Quatrième point dans cet item-là, c'est la réforme des certificats verts. Il y aura désormais l'introduction d'une dimension sociale, capacité prise en compte des revenus des citoyens investissant dans le système des panneaux photovoltaïques. Ce sont les quatre dimensions de la réforme des certificats verts. Accord de principe. Deuxième point, c'est sur le stockage. Là, les différentes hypothèses sur la table ont été discutées ce matin. Cela va de la mise en réserve, qui est une des options qui est sur la table, jusque et y compris à une diminution de la valeur des certificats verts qui seront émis à l'avenir. Entre ces deux balises, il y a aussi des formules mixtes qui ont été abordées ce matin. Le gouvernement va maintenant travailler sur ces différentes hypothèses. Quant à la dernière dimension, c'est le troisième point qui a trait, non plus au stockage, non plus à la réforme des certificats verts, mais à la tarification électrique. Bien entendu, le gouvernement a confirmé l'accord. La déclaration de politique gouvernementale dit qu'un mécanisme de tarification progressive sera instauré, avec les compétences qui sont les nôtres aujourd'hui, dans le cadre d'une prise en considération

prioritaire de la répercussion de la charge globale énergétique, qui a été abordée ici sur les entreprises, sur les ménages et sur tout ce qui concerne les établissements. On peut penser plus largement aux entreprises, même si certains considèrent qu'il s'agit aussi d'entreprises ; en prenant aussi en considération nos objectifs – 20 % d'énergie renouvelable, 8 000 GWh d'électricité verte, nous en avons parlé – et en prenant en considération la spécificité des ménages, des familles. Une famille n'est pas une autre dans sa composition. Voici les principes sur lesquels le gouvernement dans son ensemble s'est mis d'accord ce matin. Maintenant, les intercabinets se poursuivent et le gouvernement va pouvoir, fort de ces balises-là qui sont partagées, poursuivre son travail en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et les clarifications issues du comité ministériel de ce matin. Je prends acte qu'une série de balises et de principes ont été définis. Je ne peux que m'en réjouir, dans la mesure où cela permet de clarifier quelque peu le débat, même si ces balises doivent maintenant permettre d'affiner une proposition. Monsieur le Ministre, il y a un élément qui retient mon attention, sur lequel je vous rends vraiment attentif et auquel je suis vraiment opposé, c'est la diminution de la valeur des certificats verts à l'avenir. Pacta sunt servanda, on ne change pas des engagements qui ont été pris dans le temps pour une durée déterminée. Si on change les règles du jeu, on ne peut pas les changer en cours de la partie, on les change une fois que la partie est terminée. Si on change les règles du jeu, on les change pour l'avenir et pas pour le passé. C'est la simple remarque que je souhaitais formuler à cette occasion. Nous reviendrons sur le dossier lors de la Commission de l'énergie, dans quinze jours.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus. J'observe que vous souhaitez intervenir depuis la tribune.

M. Borsus (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je laisserai le soin d'apprécier, outre la semaine de congé que vous avez prise nonobstant cette situation de crise, l'importance de la décision intervenue de créer, en principe, une réserve de plus de cinq milliards d'euros et de renvoyer un certain nombre de débats pour la concrétiser. Les amis, il y a plus grave ! La vraie révélation aujourd'hui, c'est que, rapport de la CWAPE en main, ce que vous devez traiter n'est pas seulement ce qui est évoqué aujourd'hui, mais un total de plus de 52 millions de certificats verts à l'échéance de 2020, ce qui représentera un coût total additionnel de près de cinq milliards d'euros ! Chers amis, pour mesurer l'ampleur de la crise aujourd'hui sur votre table, c'est un total de onze milliards d'euros qui sera représenté par les seuls certificats verts produits par l'énergie renouvelable, et singulièrement par un dossier dont on ne vous a pas encore parlé, le dossier de l'éolien, où les certificats verts ...